

RÈGLEMENT INTÉRIEUR RELATIF AUX PLAINTES ET AUX SIGNALEMENTS AU SEIN DE FLOTTWEG SE

conformément à l'article 8 de la loi sur la diligence raisonnable des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement (LkSG) et à la directive sur les lanceurs d'alerte

1. Objet
2. Champ d'application
 - a. Types de plaintes
 - b. Qui peut déposer une plainte
3. Quelles sont les options/voies de recours disponibles ?
4. Interlocuteur/responsabilité
5. Procédure de plainte
6. Informations sur la confidentialité et la protection contre la discrimination

1. Objectif

Le présent règlement intérieur vise à fournir une vision claire de la manière dont les plaintes et les signalements sont traités chez Flottweg SE. La procédure a pour but de permettre aux personnes de soumettre à l'entreprise des plaintes ou des signalements, tels que définis au point 2.

2. Champ d'application

a. Types de plaintes

Toute violation ou suspicion de violation des droits de l'homme ou des obligations de diligence raisonnable en matière d'environnement en vertu de la LkSG. Cette suspicion peut viser Flottweg SE, ses employés ou ses fournisseurs.

Toute information sur des cas suspects liés à la directive sur les lanceurs d'alerte, tels que des allégations de corruption, d'actes frauduleux, de violations des lois antitrust ou de la concurrence.

b. Qui peut déposer des plaintes/signalements

Les plaintes ou informations peuvent être déposées par des personnes directement ou indirectement concernées, par exemple :

- Les employés de l'entreprise
- Les employés des fournisseurs directs et indirects
- Les partenaires commerciaux
- Les résidents vivant à proximité du site de l'entreprise
- Les organisations, les syndicats

3. Quels sont les moyens/canaux disponibles pour déposer une plainte ?

Les plaintes ou notifications peuvent être soumises de la manière suivante :

- En utilisant la ligne d'intégrité (<https://flottweg.integrityline.com>)
- Directement auprès des responsables de la conformité

Les plaintes ou commentaires peuvent être soumis dans toutes les langues disponibles sur la plateforme.

Toutefois, la communication avec notre équipe doit actuellement se faire en allemand ou en anglais. Si vous ne parlez pas ces langues, un interprète peut être appelé si nécessaire.

4. Personne de contact/responsabilité

Les responsables de la conformité sont chargés d'examiner les plaintes et les informations reçues.

Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :

compliance@flottweg.com

La personne principalement responsable est M. Mathias Weber.

Nous vous assurons que les responsables du service Conformité ne sont liés par aucune instruction, ce qui garantit une évaluation indépendante des plaintes et des signalements.

5. Déroulement de la procédure

La procédure de plainte ou de notification se déroule de la manière suivante :

- 1) Réception de la plainte/du signalement : toutes les plaintes ou tous les signalements soumis feront l'objet d'un accusé de réception dans un délai de sept jours.
Il est possible d'accéder à la ligne d'intégrité pour vérifier l'état d'un signalement existant ou pour communiquer davantage avec nous en créant un mot de passe sécurisé sur le site web.
- 2) Examen de la plainte/du signalement : une enquête sera menée sur la plainte/le signalement afin de déterminer s'il relève du champ d'application de cette procédure. Les plaintes/signalements relevant du champ d'application seront traités et toutes les parties seront informées des prochaines étapes.
Les plaintes/signalements hors du champ d'application seront clos et toutes les parties en seront informées.
- 3) Clarification des faits : une communication supplémentaire (en personne ou via le canal sécurisé) avec le lanceur d'alerte sera nécessaire afin de découvrir, comprendre et évaluer les faits exacts de l'affaire.
Cela permet de déterminer s'il existe une violation ou si la violation présumée est pertinente.
Si la clarification de l'affaire prend plus de trois mois, vous recevrez au plus tard tous les trois mois une mise à jour sur l'état d'avancement du traitement.

- 4) Élaboration d'une solution : Dans la mesure du possible, Flottweg et le lanceur d'alerte travailleront ensemble pour trouver une solution adaptée à la situation. S'il n'est pas possible de trouver une solution ensemble, Flottweg élaborera une solution et en informera le lanceur d'alerte.
- 5) Déterminer les mesures correctives : en conjonction avec la solution développée, Flottweg révisera et, si nécessaire, redéfinira les mesures correctives internes afin d'éviter toute récurrence de la violation ou de la violation présumée.
- 6) Conclusion : le lanceur d'alerte est informé via la plateforme de la fin de la procédure et des résultats.
- 7) Évaluation de l'efficacité : une fois la procédure terminée, des audits internes seront effectués périodiquement afin de vérifier si la solution et les mesures correctives prises ont permis d'améliorer ou d'éliminer les circonstances qui ont donné lieu à la plainte/au signalement.

6. Informations sur la confidentialité et la protection contre la discrimination

La stratégie de développement durable de Flottweg exige que tous les employés puissent déposer des plaintes en toute sécurité et sans crainte de discrimination. À cette fin, toutes les plaintes/signalements seront traités dans la plus stricte confidentialité afin de protéger les données personnelles et d'éviter toute mesure de représailles.

Les plaintes/signalements peuvent être soumis de manière anonyme, mais cela peut nuire à la communication et à la capacité d'enquête et limiter les résultats.

Flottweg s'engage à ce qu'aucun employé ne soit victime de discrimination en raison d'une plainte/d'un signalement. Tous les cas de représailles à l'encontre du personnel doivent être signalés à tout moment au responsable de la conformité et donneront lieu à des mesures disciplinaires à l'encontre des responsables.

Si vous soumettez un signalement ou une plainte en indiquant votre nom, nous vous assurons que vos données personnelles seront traitées de manière strictement confidentielle et ne seront accessibles qu'à un groupe limité de personnes dans le seul but de traiter votre plainte ou votre signalement. Aucune divulgation à des personnes qui ne participent pas au traitement de la plainte/du signalement en question n'aura lieu sans votre consentement explicite.